



Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2018

Concerne l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présents : 20 personnes assistent à l'assemblée générale.

Excusés : Arnaud COCHET, Préfet de l'Ain, Marilyne REMER, DASEN, Jean-François DEBAT, représenté par Alain BONTEMPS, Jean-Paul RODET, Président du Zoom, Claude ANDRE, Président des PEP, les membres du CA Sonia SAVOYE et Michel CHAGNARD, les vérificateurs aux comptes Mireille AMELLE et Jean-Pierre CARRAZ.

L'Assemblée générale commence à 11h00, après le café-laïcité.

Adoption du compte rendu de l'AG du 1er avril 2017

En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport moral : Bernard BOISSON

« Il faut lutter pour ce qui nous unit et combattre ce qui nous divise artificiellement. »

Je ne sais plus où j'ai lu cette phrase, mais elle m'a marquée, car je trouve qu'il y a de plus en plus de choses qui nous divisent artificiellement.

La première qui me vient à l'esprit est l'augmentation de toutes les formes d'essentialisation qui assignent, au bout du compte, les personnes à une identité communautaire. Ainsi on voit fleurir des formes de réunions racialisées, on voit se développer, à l'image des féminismes différentialistes venus des Etats-Unis, des féminismes noirs, des féminismes musulmans, qui sont tous à l'opposé du féminisme universaliste cher à Elisabeth Badinter, et héritage de Simone de Beauvoir.

Ainsi, au lieu d'enseigner aux hommes à respecter les femmes, au lieu d'enseigner aux femmes à se défendre, on choisit de les mettre à l'écart pour mieux les protéger (ce qui entre nous reste une forme de paternalisme). C'est comme cela que naissent de nouveaux segments de marché comme les taxis réservés aux femmes à Londres ou à Beyrouth, les rames de métro séparées dans d'autres pays, et même une île spécialement réservée aux femmes en Finlande.

Dans le même temps, ces groupes différentialistes font pression à travers les réseaux sociaux, à travers des pétitions ou même parfois des actions en justice, sur tout ce qui leur semble être une atteinte à leur dignité, dans une forme de radicalisation d'une hyper susceptibilité qui réagit au moindre propos, aux moindre photos, etc. Ainsi on ne peut plus se déguiser sans être attaqué par l'association de défense des noirs, des indiens ou des asiatiques, et plus grave encore, on assiste à des velléités de censure d'œuvres artistiques dès lors qu'elles représentent une jeune fille dans une position un peu lascive (dans la peinture de Balthus par exemple), où dès lors qu'elles sont l'œuvre d'un artiste accusé, parfois par les médias plus que par la justice,

de violence sexuelle (comme la rétrospective Roman Polanski à la Cinémathèque française), tout cela dans un retour d'un puritanisme assez malsain je trouve, où on confond en plus l'œuvre et l'artiste. Et dire qu'on va célébrer le cinquantième anniversaire de mai 68 dont un des slogans célèbre était, je vous le rappelle, « *il est interdit d'interdire* ».

Une autre chose est la montée des extrémismes populistes. On le constate en France, mais également dans de nombreux pays étrangers, et on a le sentiment que les peuples, ayant essayé les partis traditionnels, et constatant que les Etats ne peuvent plus prétendre diriger leur économie, ont la tentation de se tourner vers une forme d'ethno nationalisme, comme si la perte de souveraineté économique engendrait une posture de souveraineté culturelle. D'où des régressions sur l'IVG par exemple comme aux Etats-Unis, et plus près de nous en Pologne, en Hongrie ou même en Italie. Ces mêmes politiques se traduisent par un repli identitaire et conduisent à restreindre considérablement la circulation des personnes, et en particulier des migrants, tout en favorisant la circulation du capital international. Ainsi, la stratégie de celles et ceux qui se sentent exclus n'est plus l'universalisme qui a prévalu au XXème siècle, elle consiste désormais à opter pour le particularisme national et/ou religieux. Car au fond l'islam politique, comme le judaïsme orthodoxe ou le catholicisme traditionaliste, c'est la volonté de raffermir des communautés construites sur l'autorité et le dogme, pour redonner du sens à la vie, et sortir chacun d'un individualisme angoissant. Cela au détriment des personnes et de la citoyenneté.

Enfin, dernière inquiétude, c'est la position du Président de la République, qui tend de plus en plus à une reconnaissance des religions par l'Etat, ce qui est en complète contradiction avec la loi de 1905.

Alors, que pouvons-nous faire ?

Je crois qu'il faut que nous continuions à faire de la pédagogie de la laïcité, en particulier auprès des plus jeunes, des collégiens et des lycéens. Nous devons continuer à expliquer en quoi elle est indispensable à des rapports apaisés entre les citoyennes et les citoyens. Tout comme nous devons continuer à être vigilants, vis-à-vis des comportements de nos élus, mais également vis-à-vis de tous les groupes de pression qui cherchent à nous diviser artificiellement.

La tâche est loin d'être achevée. Mais pour multiplier nos actions, nous devons être plus nombreux. Aussi je vous solliciterai à la fin de cette assemblée générale pour nous rejoindre au Conseil d'administration, et j'espère que vous répondrez présent.

Rapport d'activité 2015 : Marie-Christine HYVERNAT (réalisé par Sonia SAVOYE)

Le Comité 1905 de l'Ain créé en 2004 pour le centenaire de la loi, regroupe des associations ou groupements laïques tels que les DDEN, le CDAFAL01, l'AFL Dombes, l'UFAL, le syndicat UNSA de l'Ain, la fédération syndicale Unit 01, le Cercle Léger Félicité Sonthonnax, Le Cercle Humaniste et Philosophique Pierre Pouwels, le Cercle philosophique Jérôme Lalande, la Fédération Départementale de la Libre Pensée, la MAE Solidarité, la MGEN, et 77 adhérents individuels.

Nous notons une baisse des adhésions individuelles de près de 13,5%, passant de 89 à 77.

Le CA du Comité 1905 se réunit la plupart du temps le 2^{ème} lundi de chaque mois à 18h, dans les locaux de la FOL, à la Maison de l'Education à Bourg.

Depuis l'AG du 1er avril 2017, nous avons tenu 9 réunions du CA. Lors du CA du 10 avril 2017, nous avons procédé de façon régulière à l'élection du Bureau et notre Président a été réélu, ainsi que chacun des autres membres d'ailleurs, aux mêmes fonctions que l'année précédente. Outre le Président, le Bureau se compose de deux vices-présidentes, d'un trésorier et son adjoint et d'une secrétaire. Le Comité 1905 de l'Ain compte 18 administrateurs, soit une administratrice démissionnaire en cours d'année par manque de disponibilité (Brigitte Dauvergne).

Cette année a été marquée par une belle collaboration avec le Zoom, démarrée l'année précédente, mais qui s'est étendue en 2017, nous permettant d'organiser tous nos événements autour du 9 décembre avec un sens de l'accueil et de l'organisation que nous avons particulièrement apprécié. De riches et bons moments ont ainsi pu être partagés en ce lieu et avec une équipe fort sympathique.

Nos commissions de travail sont toujours au nombre de 3 : « **animation-promotion** » de la laïcité, « **observatoire** » de la laïcité, ce dernier axé davantage sur la défense de la laïcité, auxquelles il faut rajouter une commission « **site internet** »

Quelques actions :

Promotion de la laïcité (par Jean-Yves DAUX)

Notre commission est composée de six membres : Françoise Mitterrand – Marie-Christine Hyvernât – Jean-Pierre Tondu – Philippe Pelissier – Bernard Boisson – Jean-Yves Daux

La commission s'est particulièrement investie cette année, au cours de plusieurs réunions, dans l'élaboration de l'exposition « Laïcité et valeurs de la République »

L'exposition utilisée auparavant sur « Les enjeux de la Laïcité » manquait de clarté en raison d'écrits trop importants.

Cette nouvelle présentation se décline sous la forme de 8 panneaux où nous mettons en avant la devise de la République Française et présentons l'historique de la naissance de la Laïcité.

Pour cette exposition, comme les années précédentes, nous avons mis en place un parcours que nous avons utilisé dans des classes de seconde et première du lycée Quinet.

Cette animation guidée par des membres du Comité a accueilli une quinzaine de classes, ce qui représente environ 500 élèves.

A l'issue de chaque visite, nous avons regroupé les élèves pour un échange qui a permis, on l'espère à chacun, de s'approprier ce concept de laïcité et d'ouvrir une porte pour un suivi dans les classes.

Les retours qui nous sont parvenus (envoi d'un questionnaire bilan) ont été peu nombreux et ne nous permettent pas d'apprécier la portée réelle de nos interventions.

Je rebondis ainsi sur ce qui mobilise énormément le Comité 1905 : l'organisation de la semaine de la laïcité, qui n'est plus vraiment une semaine de la laïcité puisqu'elle finit par s'étendre sur presque un mois.

Celle-ci s'est organisée autour d'une conférence de Laurence Marchand-Taillade, sur le thème « Laïcité et émancipation des femmes », au Zoom, rassemblant une centaine de personnes. Comme chaque année, en partenariat avec le Cinémateur, un film a été projeté à la Grenette, cette année le film « Ouaga girls » a été sélectionné, suivi d'un débat animé par Michèle Viannès faisant 85 entrées.

Pour la 4ème année consécutive, en parallèle de ces manifestations ponctuelles, comme cela vous a été dit précédemment dans le rapport de la commission « Promotion de la laïcité », nous avons investi un établissement scolaire, cette année et pour la seconde fois, le Lycée Edgar Quinet, inaugurant notre nouvel outil, l'exposition. Ensuite nous avons utilisé un outil ludique : un jeu de cartes lié à la frise chronologique de l'exposition. Cette exposition est restée installée un mois au Lycée Edgar Quinet. Ces nouveaux outils ont permis de susciter une belle participation de la part des lycéens et des échanges intéressants.

Parallèlement à l'exposition au Lycée Quinet, la compagnie Confidences, venue de Paris, s'est produite durant une semaine, au Zoom, en journée, au rythme de 2 représentations par jour, devant les classes des collèges de Bourg, Péronnas et St Denis les Bourg, et du lycée Quinet. Ces séances de théâtre intitulées « En route vers l'égalité », traitait de l'égalité Femmes/Hommes et ont permis d'aborder le sexisme dans la vie quotidienne sous forme de sketches. Un temps de débat succédait à chaque représentation où là encore nous, comme les chefs d'établissements, avons noté une bonne participation. Ce sont ainsi 460 collégiens qui ont participé. Cette semaine de la laïcité s'est achevée par une pièce de théâtre de la même compagnie intitulée « Rose et Bleu », au Zoom toujours, qui a accueilli 75 personnes.

Au total, entre l'exposition à Quinet, le théâtre, la conférence et le cinéasteur, ce sont 1245 personnes qui ont participé à la semaine de la laïcité.

Nous n'avons malheureusement pas pu répondre à toutes les invitations aux conférences et réunions diverses. Tout cela exige beaucoup de temps aux bénévoles que nous sommes et malgré une grande implication, vous comprendrez que nous ne pouvons pas nous couper en deux, la solution est donc de rejoindre notre CA pour le rendre plus actif encore, ainsi que l'a dit notre Président dans son rapport moral.

Site Internet (par Jacques ROUX)

En 2017, le site du Comité 1905 de l'Ain a connu une fréquentation encore importante, toutefois en légère diminution par rapport à 2016.

On dénombre 24 500 visites, (27 000 en 2016, qui était le "record" depuis sa création en 2009).

Cela représente une moyenne de 2 000 consultations par mois, soit 65 par jour.

Les sujets les plus visités ont été sensiblement les mêmes que les années précédentes : "les Outils pratiques", notamment la rubrique "Cérémonies républicaines" - les Actions du Comité (Semaine de la Laïcité, Cafés Laïcité, interventions, ...) - les Actualités - "les Fondamentaux" (textes, lois, chartes, ...) - l'Observatoire de la laïcité dans l'Ain ...

La commission Site a travaillé, avec l'aide précieuse de Maurice Corond, sur une évolution du site Et depuis le début de l'année 2018, nous fonctionnons sur une nouvelle configuration, (logiciel WordPress). Configuration qui doit encore s'améliorer pour être plus attractive. Nous y travaillons.

L'adresse du site n'a pas changée : 01-comite1905.org

Collectifs laïques

Un collectif laïque national regroupant de nombreuses associations s'attache à la défense de la laïcité. Ce sont des temps de travail toujours intéressants mais chronophages et couteux puisqu'ils exigent des déplacements à Paris. Nous avons donc du nous faire excuser quelques fois cette année.

Nous participons toujours de temps à autre, pour les mêmes raisons que pour le Collectif national, au collectif laïque régional qui s'est formé sur Lyon il y a quelques années.

Enfin, fin 2017, nous avons acquis une dizaine de rapport du collectif laïque national fin 2017 que nous avons fait parvenir à :

Pascale GUILLET, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Marilyne REMER, directrice des services départementaux de l'éducation nationale

Arnaud COCHET, Préfet de l'Ain

Jean DEGUERRY, Président du Conseil départemental

Céline CARRIER, directrice de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture au Conseil départemental

Jean-François DEBAT, maire de Bourg

Alain BONTEMPS, maire adjoint à la jeunesse et à la politique de la ville

Laurent WILLEMAN, directeur de la direction départementale de la cohésion sociale

Observatoire de la laïcité (par Jean-Marc JOURDAN)

Mieux qu'une crèche ... une messe à la Mairie !!!

Nous vous en avons déjà parlé lors de notre dernière AG, le Maire d'une commune du Valromey avait invité, le 28/01/2017, les paroissiens à la Mairie pour y tenir un office religieux, pour la simple raison qu'il ne voulait pas qu'ils aient froid dans l'église.

Le Maire ayant reconnu son erreur par courrier réponse, nous n'avons pas voulu engager de procédure à son encontre.

Nous avons tout de même informé et demandé leur vigilance au Préfet, au Président de l'AMF01 et à la Présidente de l'AMR01. Si cette dernière nous a assuré qu'elle présentait nos observations lors d'un

prochain CA, Le Préfet de l'Ain, comme l'AMF01 nous ont indiqué leur étonnement et nous ont demandé le nom de la commune. Nous espérons un peu plus de leur part !!!

Bulletin municipal d'une commune du Revermont :

En décembre 2017, un de nos adhérents nous a transmis copie d'un Mail adressé au Maire de sa commune, dans lequel il regrettait que le bulletin municipal affichait, en une, la photo de l'église et à l'intérieur indiquait les horaires du culte. Nous nous apprêtions à réagir, mais la municipalité a répondu qu'elle allait modifier le contenu du bulletin en conséquence de ses remarques.

Neutralité du Service Publique en question à la DDCS :

En février 2018, nous avons interpellé la DDCS sur le fait qu'elle faisait la promotion de formation BAFD organisée par le MRJC, et QUE de celui-ci.

La DDCS nous a répondu que notre alerte lui permettra d'accentuer sa vigilance pour l'égalité de traitement.

Réfection du toit de l'église de Cordieux :

En février 2018 encore, sur le site Internet d'une commune de la Côtière, est paru un article concernant la réfection du toit de l'église de Cordieux. Il indiquait : « Depuis la loi de 1905 promulguant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les églises sont des bâtiments communaux qu'il revient donc aux Villes d'entretenir. ». Nous avons adressé un courrier au Maire de la commune gérant le site Internet pour lui rappeler que ce n'est pas la loi de 1905 qui prévoit de telles obligations, mais la loi du 25 décembre 1942 signée par ... le Maréchal PETAIN !

Voilà les grandes lignes de la vie de notre association sur l'année écoulée.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont approuvés à l'unanimité.

Rapport financier : Bernard TERRIER

Compte d'exploitation 2017 - Comité 1905 de l'Ain

DEBIT

CREDIT

Libellé	Débit	Libellé	Crédit
EXTERIEUR - ANIMATION	360,00	ADHESIONS	1640,00
HEBERGEMENT SITE - COMMUNICATION	467,33	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	7470,00
DEPLACEMENTS-HEBERGEMENTS	508,80	RECETTES (SPECTACLE ZOOM)	564,00
FRAIS DE RECEPTION	467,42		
FRAIS POSTAUX	461,22		
PHOTOCOPIES - IMPRIMERIE	8,00		
COTISATIONS	269,85		
Totaux	2542,62	Totaux	9674,00

BENEFICE D'EXPLOITATION	7131,38
--------------------------------	----------------

RESULTAT EXPLOITATION

Libellé	Crédit
SOLDE 01/01/2017	702,31
BENEFICE D'EXPLOITATION	7131,38
SOLDE 31/12/2017	7833,69

TRESORERIE

Libellé	Crédit
COMPTE-COURANT	7833,69
COMPTE LIVRET	1709,62
TOTAL	9543,31

Ce résultat s'explique par le fait que des financements liés aux semaines de la laïcité 2016 et 2017 ont été perçus en 2017 alors que la quasi totalité des charges inhérentes à la semaine 2017 se retrouveront sur le compte d'exploitation 2018.

Le trésorier nous fait part du résultat provisoire de la semaine de la laïcité 2017

Compte Exploitation semaine de la laïcité

DEBIT	CREDIT
-------	--------

Compte	Libellé	Débit	Compte	Crédit	
616000	ASSURANCES	31,00	701100	PRESTATIONS	6170,00
621000	REPRESENTATION-ANIMATION	7880,00	702000	RECETTES (SPECTACLE ZOOM)	564,00
623700	PANNEAUX EXPO	236,16			
625100	DEPLACEMENTS-HEBERGEMENTS	1247,88			
625600	FRAIS DE RECEPTION	386,03			
626000	FRAIS POSTAUX	214,50			
	Totaux	9995,57		Totaux	6734,00

DEFICIT D'EXPLOITATION	-3261,57
-------------------------------	-----------------

Deux subventions restent à percevoir concernant cette action, ce qui devrait permettre d'avoir un résultat positif.

Les vérificateurs aux comptes étant absents, le trésorier nous fait part de leurs conclusions attestant la parfaite régularité de ceux-ci.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au CA pour la gestion des comptes.

Projets pour l'année 2018

Promotion (Bernard BOISSON)

Comme je l'ai dit dans le rapport moral, nous allons poursuivre notre action. Nous avons été sollicités par la MFR de Pont de Veyle pour intervenir auprès des élèves avec notre exposition. Nous allons travailler sur la prochaine semaine de la laïcité en recherchant un conférencier ou une conférencière, en recherchant une compagnie théâtrale qui puisse proposer un spectacle en relation avec notre objet. Nous avons en projet de continuer à travailler avec le Zoom, peut-être pour une soirée court métrage autour de la laïcité, et puis nous allons continuer à travailler avec un établissement scolaire en particulier sur notre exposition « La laïcité et les valeurs de la République », peut être avec un lycée professionnel, et sans oublier le partenariat que nous avons depuis le début avec le Cinémateur.

Et on reste disponible pour des interventions à la demande.

Observatoire (Jean-Marc JOURDAN)

Lors de notre dernière AG, le 1^{er} Avril 2017, nous étions également intervenu au sujet du Forfait scolaire sur les communes de Bourg en Bresse et celles limitrophes, ainsi que sur notre demande maintes fois réitérées et restées sans réponse, pour la création d'une place de la LAÏCITE à Bourg en Bresse. Alain BONTEMPS représentant de la Mairie nous avait dit qu'il en parlerait au Maire de Bourg en Bresse.

Nous n'avons pas eu de nouvelle depuis.

Pour mémoire, depuis plusieurs années (depuis 2013), nous intervenons auprès des Mairies de Bourg en Bresse, Péronnas, St Denis les Bourg et Viriat au sujet du versement du « forfait scolaire » (ou crédit fourniture) aux écoles privées dans le cadre de la loi Debré et la loi Carle. En 2017, selon les informations que nous avons, le montant du forfait est encore de 555€ à 620€ selon la commune. Les écoles maternelles en bénéficient encore alors que ce n'est pas une obligation légale. En outre, la municipalité de Bourg en Bresse rémunère des éducateurs sportifs auprès de l'OGEC. Ainsi, le montant volontaire versé aux écoles privées (sans que ce soit obligatoire de la part des municipalités) s'élève à environ 200 000€.

Ils ne peuvent plus nous dire qu'ils ont des difficultés budgétaires !

Nous relancerons ce sujet avant la fin de l'année.

Enfin, la municipalité de Bourg en Bresse a entrepris des travaux importants qui vont reconfigurer le centre-ville. A cette occasion, nous avons sollicité le Maire de Bourg en Bresse pour créer une Place de la Laïcité au sein ou à proximité du Carré Amiot. Malgré plusieurs courriers (01/2015, 06/2015, 06/2016) et l'interpellation du représentant du Maire lors de notre dernière AG, nous restons sans réponse à ce jour.

Nous relancerons aussi ce sujet.

Voici donc quelques actions qui nous occuperont au cours de cette 2^{ème} partie de l'année 2018.

Même si cela ne nous embarrasse pas plus que cela, nous ne souhaitons pas passer pour des radicaux ou des intégristes de la LAÏCITE, Nous souhaitons simplement que la République privilégie l'école de la République et non pas les écoles privées confessionnelles.

Comme je le rappelais l'an dernier en citant Caroline FOUREST dans son dernier livre « **Génie de la Laïcité** » : « La Laïcité n'est pas un glaive, mais plutôt un bouclier » et si la Laïcité ne reconnaît aucun culte, elle ne s'y oppose pas tant que ceux-ci ne cherchent pas à interférer dans la vie publique.

La Laïcité impose la neutralité de la République envers le citoyen, mais la Laïcité n'est pas neutre, au contraire, nous voyons que l'application du principe de Laïcité reste un combat permanent et d'actualité.

Nous resterons attentifs et vigilant.

Vote des cotisations

Il est proposé de maintenir le montant des cotisations à 15 € pour les personnes physiques et 30 € pour les personnes morales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Elections au Conseil d'administration

Les membres du CA renouvellent leur candidature à l'exception de Brigitte DAUVERGNE qui a démissionné en cours d'année, Sylvie REVERDY, Jean-Luc LAMOINE, et Sylvie JACKOWSKI.

Aucune nouvelle candidature n'étant enregistrée, il est procédé au passage au vote.

Personnes réélues au CA :

BOISSON	Bernard	MITTERRAND	Françoise
---------	---------	------------	-----------

BOZONNET	Joëlle	PELISSIER	Philippe
CHAGNARD	Michel	PERRON	Jean Claude
DAUX	Jean Yves	ROUX	Jacques
GLANOIS	Marie	SAVOYE	Sonia
HYVERNAT	Marie-Christine	TERRIER	Bernard
JOURDAN	Jean Marc	TONDU	Jean-Pierre
MEUNE	Jean		

Election des vérificateurs aux comptes

Mireille AMELLE et Jean-Pierre CARRAZ sont reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2018.

Le Président donne la parole à Alain BONTEMPS, Maire adjoint à Bourg, qui réagit sur différents points, évoqués au cours de cette assemblée générale, et qui s'engage à parler de l'espace laïcité au carré Amiot en réunion des adjoints de la ville de Bourg.

Monsieur BONTEMPS est remercié pour sa participation et pour l'intérêt qu'il porte à notre association.

Bernard BOISSON clôt l'assemblée générale ordinaire à 12h30.

Compte rendu réalisé par Bernard BOISSON